



Corporation de la municipalité de La Nation

Procès-verbal de la réunion publique de zonage

N° de la réunion : MEE-ZON-01-2025
Date : le 27 janvier 2025
Heure : 17 h 00
Endroit : Hôtel de ville, 958 route 500 ouest, Casselman

Présence des membres du Conseil Francis Brière, Maire, Tim Stewart, Conseiller quartier 1, Alain Mainville, Conseiller quartier 2, Danik Forgues, Conseiller quartier 3, Raymond Lalande, Conseiller quartier 4, Daniel Boisvenue, Conseiller quartier 5, Marjorie Drolet, Conseillère quartier 6

Présence du personnel municipal Pierre Leroux, Directeur général, Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative, Aimée Roy, Greffière, Amélie Deschamps, Coordinatrice de la communication et du marketing, Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, Marc-Olivier Gratton, Ingénieur civil, Justin Lafrance, Directeur des loisirs par intérim, Marc Legault, Directeur des travaux publics, Nadia Knebel, Trésorière, Nicholas Pigeon, Directeur de l'eau et des égouts, Mario Cardinal, Chef pompier adjoint

Présence d'invités - Carole Servais
 - Line Servais

Président : Francis Brière, Maire

Préparé par : Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Révisé par : Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme

Vidéo : l'enregistrement de la réunion est disponible pour visionnement sur la Chaîne [YouTube de La Nation](#)

1. Ouverture de la réunion publique de zonage

Résolution: RES-CM-11-2025

Proposé par Alain Mainville

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ouverte à 17h11.

Adoptée

2. Présentation des modifications de zonage proposées

2.1 Modification au règlement de zonage, dossier #ZBL-16-2024, 583 chemin Limoges

3. Questions et commentaires

3.1 Modification au règlement de zonage, dossier #ZBL-16-2024, 583 Chemin Limoges

Carole Servais demande si la municipalité peut exiger qu'une clôture de 8 pieds de hauteur soit érigée afin d'assurer l'intimité des propriétés privées avoisinantes.

Le Directeur de l'urbanisme, Guylain Laflèche, réponds que nous pouvons l'indiquer dans l'entente de plan d'ensemble.

Le Conseiller du quartier 2, Alain Mainville, demande combien de cabanons sont prévu d'être construits.

Guylain Laflèche réponds que le plan comprend un maximum de 8 cabanons.

Le Conseiller du quartier 5, Daniel Boisvenue, demande qu'on vérifie avec le Chef Pompier Adjoint si les résidences en question tombe sous le status d'établissement pour personnes vulnérables.

Le Conseiller du quartier 1, Tim Stewart, demande si les résidences auront des employés sur les lieux en tout temps et si les cabanons seront accessible par les services d'urgences au besoin.

Guylain Laflèche répond que la résidence devra gérer la logistique en terme de prévention d'urgence lorsqu'ils seront rendus à cette étape.

4. Ajournement

Résolution: RES-CM-12-2025

Proposé par Danik Forgues

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ajournée à 17h24.

Adoptée